

# Guide d'utilisation des quatre listes concernant la défense des intérêts dans le domaine du handicap visuel suisse

## Objectif de ces listes

Toute personne qui souhaite s'engager pour la défense des intérêts des organisations typhlophiles suisses ou prendre une initiative dans ce sens peut consulter les quatre listes de notre site. Ces dernières contiennent les coordonnées de personnes et d'instances déjà actives dans le domaine et avec qui un réseau pourrait être constitué. Elles permettent de savoir si on peut envisager une coopération ou s'il faut songer à «réinventer la roue».

## Utilisation des listes

Les visiteurs voyants du lien cliqueront probablement sur les fichiers PDF et les imprimeront. Pour les personnes intéressées non voyantes ou très handicapées de la vue, les documents Word, que l'on peut télécharger sur son ordinateur et ouvrir à partir du programme Word pour naviguer grâce aux commandes Jaws usuelles, conviendront le mieux. Par contre, en ouvrant un tableau Word directement à partir de la page d'accueil, dans le programme de lecture à l'écran Jaws, le passage d'une cellule à l'autre n'est possible qu'au moyen du tabulateur.

## Constitution des listes

Dans les quatre tableaux consacrés à la défense des intérêts, le concept désiré peut être recherché électroniquement pour accéder à une information ou un contact donné :

## Recherche par critère géographique

Trois des quatre listes sont conçues en fonction de critères géographiques. Pour la recherche, le critère de tri répond à la question: s'agit-il d'une instance internationale, nationale ou régionale? Certaines instances agissant simultanément à plusieurs niveaux, la liste des instances régionales comprend des organisations locales, cantonales, intercantionales, des instances propres à une région linguistique donnée et des listes de mailing.

## Recherche par critère de contenu

S'agissant des trois listes géographiques, la première colonne contient le nom de l'organisation ou des listes de mailing (abréviation entre parenthèses) avec, le cas échéant, l'adresse Internet sous forme de lien hypertexte. Pour le sélectionner, il suffit de positionner le curseur avant le premier «w», puis de marquer le lien avec la combinaison de touches «majuscule-flèche droite». La deuxième colonne contient une brève explication de l'objectif, illustrée par des exemples d'activités pratiques dans la troisième colonne.

## Recherche par critère lié à la personne

La quatrième colonne indique, pour chaque instance ou liste de mailing, le nom des personnes responsables ou des personnes de contact (nr de tél. si aucune adresse e-mail n'est connue). La cinquième et dernière colonne contient, pour les organisations, le nom de personnes plus particulièrement compétentes pour les questions relatives à la cécité, à la malvoyance et à la surdité et, pour les listes de mailing, l'adresse d'inscription à chacune d'elle.

## Recherche par dossier et personne en ayant la charge

Chaque domaine d'action de la défense des intérêts n'étant pas nécessairement couvert par une instance précise, une quatrième liste énumère les coordonnées des personnes de contact responsables de ces thèmes (dossiers) auprès de la typhlophilie suisse. Par souci d'exhaustivité, le domaine de compétence se trouve à la quatrième colonne. La liste inclut également les personnes représentant la Suisse au sein d'une organisation internationale.

Clarté oblige, la liste des noms des personnes ne contient qu'un intitulé abrégé des différentes instances. Un intitulé intégral figure dans les trois listes internationale, nationale et régionale citées précédemment. Je recommande donc de consulter l'intégralité de la liste „Noms et dossiers » pour rechercher ensuite le nom, l'instance ou le domaine souhaité dans les trois autres listes à l'aide du critère de recherche adéquat.

## Versions linguistiques

La liste des instances nationales est disponible en français, allemand et italien. Les listes regroupant les instances régionales sont rédigées dans la langue prédominante de la région correspondante. L'on part

du principe que les personnes intéressées maîtrisent la langue de la région concernée. Lorsque la langue utilisée dans des instances internationales est l'anglais, les contributions sont reproduites en anglais.

### **Actualisation**

Ces quatre listes sont constamment mises à jour. Veuillez adresser tout complément, correction et mutation personnelle (si possible dans la langue dans laquelle la modification doit être effectuée) par courrier électronique à l'adresse suivante: [hoehener@szb.ch](mailto:hoehener@szb.ch). D'avance nous vous remercions pour votre collaboration.

St Gall, le 3 décembre 2009 / Gerd Bingemann, défense des intérêts auprès de l'UCBA